

## Annexe A : Formulaire de plainte d'Alpine Canada Alpin

### FORMULAIRE DE PLAINTE D'ALPINE CANADA ALPIN

Alpine Canada Alpin s'engage à faire en sorte que tous ses participants puissent profiter du sport dans un environnement sûr et inclusif, exempt de tout type de maltraitance, y compris, sans s'y limiter, la maltraitance sexuelle, la maltraitance psychologique, la maltraitance physique, la négligence, le harcèlement, la discrimination et l'intimidation. {Tous les termes sont définis dans le *Code de conduite* d'ACA}. Il est de la responsabilité collective de tous les participants affiliés à Alpine Canada Alpin d'agir de manière à préserver et à cultiver un environnement sportif inclusif, accessible et sécuritaire. Pour les préoccupations liées à l'équipe nationale et aux événements/activités d'Alpine Canada Alpin, veuillez remplir le formulaire suivant au mieux de vos capacités et le soumettre au tiers indépendant (TI) : (alpinecanada@itpsport.ca) ou par l'entremise de la ligne d'assistance désignée du TI (1-833-913-1304).

Une personne qui dépose une plainte a les responsabilités suivantes :

- a. Signaler le ou les incidents dès que possible, surtout si leur sécurité et/ou celle d'autres participants est menacée;
- b. Fournir autant de détails que possible sur la conduite alléguée, y compris la date, l'heure et le lieu de l'incident ou des incidents, le nom de la personne prétendue avoir commis une faute, les détails de ce qui s'est passé et/ou de ce qui a été dit, les noms des témoins, la description des mesures prises (le cas échéant) et des copies de tout document pertinent, par exemple une lettre, un courriel ou une note se rapportant à l'affaire en question;
- c. Coopérer pleinement à l'enquête et à la résolution de toute préoccupation, de tout incident et de toute plainte, et être un témoin dans toute procédure d'arbitrage si cela s'avère nécessaire; - respecter la stricte confidentialité de toutes les personnes impliquées dans l'affaire.
- d. S'abstenir de soumettre sciemment une plainte ou un rapport de conduite inappropriée qui est faux, malveillant ou insuffisant à Alpine Canada Alpin. Une infraction à cette disposition est considérée comme de la maltraitance en vertu du *Code de conduite* d'ACA.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le *Code de conduite* d'Alpine Canada Alpin. Si vous avez des questions ou des préoccupations avant la soumission, veuillez communiquer avec le gestionnaire de la sécurité dans le sport d'Alpine Canada Alpin : Joseph Gurgis au [jgurgis@alpinecanada.org](mailto:jgurgis@alpinecanada.org) ou - 403-777-4240 ou avec le tiers indépendant d'Alpine Canada Alpin au [alpinecanada@itpsport.ca](mailto:alpinecanada@itpsport.ca) ou 1-833-913-1304.

Section 1 : Personne déposant la plainte		
Nom :	Date de soumission :	Rôle :



